Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020) **Heft:** 2284

Artikel: Retour du parlement, retour à la normalité politique : le parlement doit

reprendre rapidement la main sur l'ensemble des réglementations

adoptées durant cette période de crise

Autor: Linder, Wolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024087

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Retour du parlement, retour à la normalité politique

Le parlement doit reprendre rapidement la main sur l'ensemble des réglementations adoptées durant cette période de crise

Wolf Linder - 01 mai 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36564

Tout le monde s'accorde à dire que le Conseil fédéral assure une bonne gestion de la crise épidémique: ni trop tôt ni trop tard, avec des mesures pas trop sévères mais opportunes. On devrait se montrer satisfait d'un gouvernement dont la responsabilité repose sur sept têtes et non sur un seul chef.

Certes nombreux sont ceux qui se demandent si les dommages causés par le confinement comme thérapie préventive - y compris les dommages sanitaires - ne se révèlent pas plus onéreux que la limitation des contagions. Mais, simultanément, beaucoup s'étonnent que l'immense majorité du peuple ait adhéré aux restrictions imposées, sans se rebeller.

Des informations lacunaires

Le capital de confiance dont a bénéficié le gouvernement durant cette période extraordinaire pourrait bientôt s'effriter. Déjà, on observe deux volets de la politique fédérale qui offrent le flanc à la critique.

Premièrement, les indépendants, les entreprises et leurs salariés demandent la réouverture rapide de leurs commerces, de manière à limiter les dégâts économiques. Mais le marathon du déconfinement se révélera plus

difficile que le saut réussi dans le confinement.

Deuxièmement, la politique d'information de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à propos de la gravité du risque sanitaire s'est avérée jusqu'à présent très discutable. Certes le Conseil fédéral a honnêtement reconnu en savoir peu sur le développement de la pandémie et le taux de létalité du virus. Mais il est incompréhensible que sur ce sujet l'OFSP ne s'appuie que sur deux séries de données, à savoir le nombre de personnes dont l'infection a été avérée par un test et le nombre de décès dus au coronavirus.

Ces effectifs ne disent pratiquement rien sur l'évolution de la pandémie ni sur le risque réel de ce virus, comparé à la mortalité lors d'une grippe «normale». Sur cette question centrale du taux de létalité, la controverse demeure vive entre experts. Mais les médias ne la reflètent que rarement et se contentent, dans leur grande majorité, de répercuter les informations officielles sur le Covid-19.

Une telle attitude pouvait se justifier lors de l'éclatement de la crise. Cependant, aujourd'hui, des voix devraient se libérer de ce confinement mental concernant le danger létal que représente ce virus. Et les gens ont le droit d'en savoir davantage sur certaines questions médicales et pratiques.

S'il est particulièrement important de ne pas surcharger les hôpitaux, pourquoi ne pouvons-nous pas systématiquement connaître le nombre de patients qui y entrent et en sortent, ni le taux d'occupation des soins intensifs, comme l'annonce chaque jour, par exemple, le gouverneur de l'Etat de New York, Andrew Cuomo?

Le retour du parlement

Voilà des questions politiquement complexes que l'incertitude ne simplifie pas. Dans ce pilotage à l'aveugle, il paraît difficile d'éviter des changements de cap, tout comme des contradictions et des ambiguïtés. La forte crédibilité dont a bénéficié jusqu'à présent le Conseil fédéral va être mise à rude épreuve si ce dernier doit continuer à gérer cette crise en solitaire.

La volonté de suivre les consignes de l'exécutif pourrait faiblir. C'est pourquoi il devient urgent de se référer à la Constitution. Il appartient au parlement de faire ce premier pas vers un retour au fonctionnement normal des institutions.

Et il ne s'agit pas seulement d'avaliser les milliards libérés par le gouvernement. Les Chambres, en dialogue avec le Conseil fédéral, peuvent mettre en évidence tous les aspects critiques des mesures prises, exiger des modifications, voire même les compléter ou les corriger par leurs propres réglementations. Le parlement aurait déjà pu faire tout cela; il aurait même dû le faire au vu des interventions unilatérales des acteurs économiques.

Début mai, les élus se réuniront en session spéciale, dans une halle de Bernexpo. Leurs décisions devraient asseoir plus solidement la responsabilité politique et la légitimation démocratique de la sortie de crise. Alors, que peuton attendre de cette rentrée parlementaire atypique?

Un retour constructif à la normalité ne doit pas donner lieu à des manœuvres politiciennes qui, sous prétexte de la crise du coronavirus, retarderaient le traitement de dossiers importants – la politique européenne, la prévoyance vieillesse, le climat ou l'énergie.

Le parlement pourrait faire preuve de créativité, par exemple en réfléchissant à la manière de financer les dizaines de milliards dépensés pour amortir les dommages causés par le virus: un impôt sur les successions, un micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces, une autre proposition soumise au suffrage populaire?

C'est ce qui s'est passé en 1938, époque marquée par une crise économique, la menace extérieure et l'usage du droit d'urgence. Un projet de financement des dépenses croissantes de défense nationale ayant échoué devant le parlement, le Conseil fédéral proposa de prolonger le droit fiscal d'urgence. Les partis bourgeois et la gauche s'y sont alors opposés et ont élaboré un projet fiscal provisoire et limité dans le temps, l'impôt de défense nationale, adopté par le peuple et les cantons comme la Constitution l'exigeait.

Ce fut ainsi une sortie de crise réussie, non pas conduite en solo par l'exécutif, mais grâce à l'interaction entre le Conseil fédéral, le parlement et le peuple.

Traduction et adaptation DP d'après l'original allemand, publié le 28 avril 2020 dans la <u>Neue Zürcher Zeitung</u>.

Le Conseil fédéral ignore les loyers commerciaux

Les aides fédérales ne tiennent pas compte des baux dans le budget des commerces en difficulté. Les cantons et les villes font un geste alors que les propriétaires rechignent.

Jean-Daniel Delley - 28 avril 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36520

Le Conseil fédéral a réagi avec rapidité pour venir en aide aux salariés, aux entreprises et aux indépendants durement touchés par la pandémie. Il a même su compléter son catalogue de mesures, élaboré à la hâte, lorsqu'il s'est avéré manifestement lacunaire; ainsi de l'extension des allocations pour perte de gains aux cas de riqueur. Par contre, le sort des

locataires de locaux commerciaux dans l'incapacité de régler leur loyer ne semble pas préoccuper le gouvernement. Il se refuse à intervenir et en appelle au dialogue entre bailleurs et locataires. Voilà qui est un peu court.

Pour preuve, le groupe de travail mis sur pied par le département fédéral de l'économie visant à favoriser ce dialogue n'a abouti à rien de concret. Et ce n'est ni le suivi de la situation par ce département et celui des finances ni le rapport attendu cet automne qui soulageront les locataires pris à la gorge. Certains d'entre eux ont pu bénéficier d'un report de paiement, d'une réduction